

DOCUMENT N°74

Recommandation sur les transferts de technologie

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française réunie à Abidjan du 06 au 09 juillet 1998,

sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONVAINCUE que la technologie est un des éléments nécessaires au développement économique et humain, et que les transferts de technologie, menés dans un esprit de partenariat et dans le respect de l'intérêt mutuel, sont d'importants canaux de coopération et d'aide au développement,

CONSTATANT cependant que l'acquisition et la diffusion de la technologie ne sont pas des processus neutres et comportent, tant pour les pays fournisseurs que pour les pays d'accueil, des avantages et des inconvénients,

CONVAINCUE que les choix en matière de transferts de technologie doivent tenir compte des caractéristiques et des besoins des pays d'accueil, notamment :

- de leurs infrastructures,
- de l'ensemble des secteurs de leur activité économique,
- de leur plate-forme technologique,
- de la formation technique et professionnelle et de la capacité d'assimilation de leur main-d'œuvre,
- de leurs traditions et cultures locales

RAPPELANT l'article 6.4 de la Charte du développement durable, adoptée lors de la XIX^e Session ordinaire de l'AIPLF qui s'est tenue du 28 juin au 03 juillet 1993 à Libreville (Gabon), affirmant que tout transfert technologique vers un pays en développement doit respecter les normes écologiques des pays développés et s'accompagner d'un programme de formation visant à accroître la connaissance et la maîtrise des problèmes environnementaux,

CONSIDÉRANT également que les investissements directs étrangers constituent un vecteur important de transferts de technologie dont l'accroissement repose notamment sur la stabilité politique et économique, mais également sur une sécurité juridique et judiciaire, sur un encadrement juridique favorable aux affaires et sur un mode efficace de règlement des différends commerciaux,

CONSTATANT les initiatives d'harmonisation des codes des investissements en cours en Afrique,

RECOMMANDE aux gouvernements des pays ayant le français en partage ainsi qu'à toutes les instances de la Francophonie concernées, de répondre à l'Appel et au Plan d'action de Hanoï en élaborant un observatoire commun de veille technologique, en s'entraîdant dans la formation technique et professionnelle et en articulant les projets de transferts de technologie de manière à ce que :

- les pays bénéficiaires puissent tirer des transferts de technologie non seulement le savoir technologique pour produire des biens précis, mais également la maîtrise, le développement et la capacité de production autonome de la technologie sous-jacente à ces produits, notamment grâce au soutien à la formation professionnelle et technique,
- les transferts de technologies de pointe puissent coexister avec l'amélioration de l'acquis ou d'un savoir existant dans d'autres secteurs économiques, selon un pluralisme technologique mieux adapté aux économies dualistes (traditionnelles et modernes),
- les pays bénéficiaires puissent obtenir les résultats les plus élevés à un moindre coût par le biais notamment des transferts de technologie du Nord vers le Sud et l'établissement de partenariats technologiques à travers l'initiative des entreprises, notamment des PME-PMI,

EXHORTE les gouvernements à créer les conditions de stabilité politique, économique et de

sécurité juridique et judiciaire favorables aux investissements étrangers,

INVITE les ministres de l'Économie et des Finances de la Francophonie qui se réuniront pour la première fois du 14 au 18 avril 1999 à Monaco, à aborder de manière approfondie et concrète le problème des transferts de technologie adjacent au thème général de la conférence à savoir " Investissement et commerce ",

APPUIE le travail de relecture et d'harmonisation des divers codes d'investissements en Afrique francophone actuellement en cours dans le cadre du Traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) et dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).